INTERVIEWS DIRECTEURS DE MASTER

M. LE PROFESSEUR
PATRICK MORVAN

MASTER 2 DE CRIMINOLOGIE

MASTER DE CRIMINOLOGIE

Vous êtes le directeur du Master de Criminologie, la criminologie est une notion qui est, pour des étudiants de licence, encore inconnue. Pourriez-vous nous expliquer brièvement ce qu'est la criminologie ?

La criminologie est un ensemble de sciences humaines ou sciences dures : la psychologie, la psychiatrie mais également l'économie, les sciences politiques, les neurosciences, donc un très grand nombre de disciplines qui étudient les causes de la criminalité et les moyens de lutter contre la criminalité, notamment la récidive.

Ce n'est pas une science autonome mais un champ de recherche vers lequel converge tout un ensemble de disciplines. On ne fait pas de droit pur, même si en arrière-fond il y a toujours des implications : le droit pénal, la procédure pénale et le droit de l'exécution des peines. On ne fait donc pas de droit mais on acquiert une culture générale, notamment en matière de psychologie sociale et dans les sciences dures : on étudie le cerveau, les maladies mentales...

Comment ce master se distingue-t-il d'un master plus général de droit pénal ?

L'intérêt par rapport à un master 2 de droit pénal est que dans le master de criminologie le droit pénal et la procédure pénale sont d'une part enseignés environ à 50%, et d'autre part les étudiants étudient les matières criminologiques à 50%. Par exemple, l'intérêt est notamment qu'un pur pénaliste n'a rien à dire sur l'effet dissuasif de la peine, pour lui il est évident que la peine a un effet dissuasif alors que le criminologue à tout un ensemble d'explications, de théories, de recherches pour appuyer cette réflexion.

Ce master apporte en effet une culture générale que des étudiants en master de droit pénal n'auraient pas, et apporte en outre aux étudiants une respiration qui permet d'étudier autre chose que du droit pur.

En plus des 4 cours magistraux, les étudiants ont à choisir dans ce master 4 enseignements, parmi 9 proposés. L'un d'eux est la matière Victimologie. Pourriez-vous préciser ce que vos futurs étudiants apprendront durant ce cours ?

C'est un cours dispensé par un célèbre psychiatre expert judiciaire qui est particulièrement préoccupé par les victimes. La victimologie, qui est née après la seconde guerre mondiale, étudie l'infraction du côté de la victime et la criminalité du point de vue de la relation entre l'auteur et la victime.

Il y a notamment un mouvement féministe en matière d'infractions sexuelles, dont on parle encore plus aujourd'hui, qui met l'accent sur le traitement, la maltraitance dont les femmes peuvent être victimes dans le système judiciaire.
La victimologie s'intéresse aux victimes dans une démarche humaniste, compatissante et elle a contribué à renforcer le droit des associations de défense des victimes, à mieux prendre en compte les différents préjudices des victimes.

Quelles sont, à vos yeux, les qualités et compétences requises pour accéder à votre Master et ensuite avoir toutes les chances de réussir ?

Nous recrutons des étudiants en droit (sauf exception), généralement ceux qui ont choisi les matières pénales et de procédure pénale pendant leur cursus.

Les étudiants qui candidatent cette année 2021 pour le master 2 doivent avoir choisi la criminologie en master 1 ; ceux qui candidatent pour le master 1 vont candidater sans avoir suivis le cours de criminologie. Une minorité peut ne pas avoir fait de criminologie auparavant car ils étaient dans des cursus particuliers (erasmus par exemple).
On attend un dossier académique d'un bon niveau, sans fixer de barre précise, mais un dossier au-dessus de 11 - 11,5 de moyenne est cependant nécessaire. On s'attache également à la lettre de motivation, au projet professionnel, à la présentation du dossier.

Une fois diplômés d'un Master 2 Criminologie, quelles voies empruntent généralement les étudiants ?

Les étudiants présentent des concours tels que le CRFPA, l'ENM (8 étudiants de l'ancien master 2 de criminologie ont notamment été reçus lors du dernier concours de l'ENM, soit deux fois plus que dans le master de droit pénal général), les concours de la police, d'administration pénitentiaire, parfois de douane (c'est arrivé une fois). Il peut arriver que certains soient embauchés par des associations qui évoluent dans le domaine de défense des victimes ou dans le domaine du contrôle judiciaire.

Certains professeurs ou autres professionnels du droit ont parfois tendance à dire que dans l'optique de présenter des concours comme l'ENM, il est préférable, pour mettre toutes les chances de son côté, de s'assurer d'abord une excellente base de droit civil (en faisant donc un master de droit civil général par exemple), quitte à s'orienter ensuite vers le droit pénal ou plus particulièrement la criminologie. Qu'en pensez-vous ?

Non car on pourrait dire exactement l'inverse : d'abord s'assurer une bonne base en droit pénal avant d'étudier le droit civil ; ce n'est pas parce que le droit civil est enseigné en 1ère et 2ème année que c'est la base du droit. On peut préparer un concours avec un socle de connaissances en droit pénal, en droit des affaires, en droit social... Il n'a jamais été proclamé que le droit civil est le socle de toute formation juridique. En réalité c'est seulement qu'il fait partie des premiers enseignements qui sont dispensés, de sorte que l'on peut avoir l'impression que le droit civil est la matrice de tous les enseignements juridiques, qu'on ne peut pas être rigoureux sans avoir fait du droit civil. C'est loin d'être le cas.

A l'issue de leur deuxième année de master, les étudiants doivent faire un stage, pour lequel vous disposez d'une liste de partenaires. Pourriez-vous nous en dire plus sur la nature de ces partenaires ?

Les étudiants font leur stage dans toute une variété de structures, la plupart dans les juridictions (tribunaux, cours d'appel), cabinets d'avocat, services de police et de gendarmerie, centres hospitaliers, associations.

Nous tenons un catalogue des lieux de stage dans lesquels peuvent candidater les étudiants ; en général ce sont des administrations qui ont une procédure de recrutement des stagiaires bien particulière.

La nouvelle réforme de sélection en master va-t-elle considérablement changer vos méthodes de sélection ? Les élèves d'Assas auront-ils toujours autant de chance d'intégrer les rangs de ce master ou les élèves de province seront-ils effectivement favorisés, comme cela a pu déjà être dit par certains professeurs ?

Aucun quota, aucune faveur particulière n'a été décrétée : la pratique a fait que dans les masters 2 de Paris II depuis des années, près de la moitié des étudiants recrutés viennent d'autres universités. Cela va probablement changer mais personne ne sait dans quelle mesure ; les étudiants extérieurs à Paris II ne seront pas favorisés et le dossier des étudiants de Paris II sera sans doute regardé avec plus de bienveillance car la sélection va être dure et on sait qu'ils auront sûrement plus de difficultés à être admis dans d'autres universités.

Concernant les étudiants actuellement en master 1 qui candidatent pour le master 2, il y a une bonne raison d'être bienveillant car ils ont beaucoup moins de solutions de repli dans d'autres masters 2.

Concernant les étudiants en L3 qui candidatent en master à Paris II, ils peuvent candidater dans tous les masters en France comme tous les étudiants donc leur dossier sera sûrement étudié comme ceux des étudiants extérieurs.

Ainsi, il n'y a pas de règles prédéfinies : la sélection va se faire de façon assez différente selon les masters, tous les directeurs de master peuvent avoir leur propre politique. Il est très difficile d'anticiper.

Enfin, si vous aviez un ou plusieurs conseil(s) à donner aux étudiants qui voudraient intégrer votre Master, quels serai(en)t-il(s) ?

Il faut obtenir les meilleurs résultats possibles, aussi bien pour les étudiants en L3 qu'en master 1. Il faut aussi que les étudiants apportent un soin particulier à la présentation de leur dossier : prendre le temps de soigner la présentation de chaque dossier, que la lettre de motivation soit tout de même personnalisée, que les étudiants montrent qu'ils connaissent le programme du master 2 et qu'ils sont intéressés par son contenu.
Il ne faut pas hésiter à multiplier les candidatures et à prévoir des plans B ; il y a des formations alternatives. Il faut toujours anticiper, avoir un coup d'avance sur d'éventuels refus.
Si les étudiants hésitent entre plusieurs candidatures, il faut faire part de leur hésitation aux masters 2, ce qui pourra éventuellement leur permettre d'obtenir un délai supplémentaire. Il faut également éviter de se désister tardivement.

La Corpo Assas remercie le Professeur Morvan de nous avoir accordé cette interview !